

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
Réunion de Commission Thématique globale
13 septembre 2016 – 10h00 – Dury

Une Commission thématique globale du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réunie le 13 septembre 2016 à 10h00 dans les locaux de l'AMEVA, sous la présidence de M. Bernard LENGLET.

Etaient présents lors de la réunion :

Nom	Organisme
M. LENGLET Bernard	Syndicat mixte AMEVA, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE
M. PIERRU Richard	AVIA, Président de la CT Risques majeurs
M. MONTASSINE Gérard	CRPMEM, Président de la CT Milieux naturels aquatiques
M. HAZARD Guy	Syndicat Mixte Baie de Somme - 3 Vallées
M. DEFLESSELLE Claude	Communauté de communes Bocage Hallue, Commune de Coisy
M. TRIBOUT Éric	Communauté de communes Pays des Sources
Mme BAILLON Claudine	Communauté de communes Pays des Sources
Mme PERONNE Michèle	Commune d'Oresmaux
Mme MOUTON Valérie	Commune de Lœuilly
Mme BRIAULT Francine	Commune de Querrieu
Mme CORDIER Nicole	Conseil départemental de l'Oise
M. DELEPLACE Dominique	Commune de Ligny-Thilloy
M. JACQUEMIN Yvan	Conservatoire du Littoral
Mme MAINKA Laetitia	Communauté de communes Vallées Brèche Noye
M. ROUE Clément	Communauté de communes Sud-Ouest Amiénois
M. LETHEVE Xavier	Syndicat Mixte Baie de Somme - 3 Vallées
M. KOSTRZEWA Franck	Conseil départemental de la Somme
Mme DAUVERGNE Marion	Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard
M. BLONDEL Jean-François	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
M. CREPIN Olivier	Amiens métropole
Mme JOSSE Marine	SIEP du Santerre
Mme DEFOLY Charlotte	Commune de Montdidier
Mme LEBLANC-STEINMANN Arlette	Agri Avenir Val de Noye
Mme BAZIN Danièle	Association agréée « pour le littoral picard et la baie de Somme »
M. VANTYGHEM Thierry	Association des Industriels utilisateurs d'eau de l'Avre
M. du TERTRE Emmanuel	Chambre d'Agriculture de la Somme
M. PAWAR Aryendra	Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Somme
M. JEANNEL François	CPIE Vallée de Somme
M. LALANNE Jean	Agence de l'Eau Artois Picardie
M. VORBECK Jean-Paul	DREAL Nord-Pas-de-Calais-Picardie
M. LEJEUNE Laurent	DREAL Nord-Pas-de-Calais-Picardie
M. MOROY Pierre	DDTM de la Somme
Mme ROHART Caroline	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Syndicat Mixte AMEVA
Mme AMOROSO Lauranne	SAFEGE
Mme BESNARD Maëlle	SAFEGE

Ordre du jour :

1. Rappel sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et son territoire
2. Présentation du Scénario Tendancier
3. *Point sur les évolutions du paysage territorial et de la gouvernance (reporté)*

Préambule :

M. LENGLET, Président de la CLE, introduit la réunion en présentant les trois Présidents de Commission thématique : M. PIERRU, M. MONTASSINE et M. HAZARD. Il indique ensuite que le travail réalisé s'appuie sur les documents d'Etat des lieux et de Diagnostic du territoire. Il rappelle que l'un des enjeux est de réussir l'élaboration du SAGE dans un délai de 6 ans (avant enquête publique). Le travail est déjà bien avancé, il reste donc 2 ans pour finir l'élaboration du SAGE. Il indique qu'un travail important reste à fournir dans ces deux prochaines années pour parvenir à ce résultat.

Il présente l'ordre du jour de la Commission thématique globale et précise que le Scénario Tendancier est important pour avoir une vision du territoire et pouvoir se projeter à 20 ou 30 ans.

Enfin, un tour de table est organisé afin de permettre à chaque participant de se présenter.

1. Présentation du territoire

Mme ROHART, Animatrice du SAGE, rappelle ce qu'est un SAGE et le contexte réglementaire européen et national dans lequel il s'intègre. Elle présente le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et les masses d'eau concernées sur le territoire.

Elle explique que les Comités Géographiques ont été supprimés sur décision de la CLE pour la suite de l'étude afin de se recentrer sur les débats en Commissions Thématiques.

M. LENGLET, Président de la CLE, ajoute que le SAGE prend en compte tous les programmes existants sur le territoire (SDAGE, PGRI, SCoT, projets de développement, ...). Il présente la démarche de SAGE comme un exemple de processus démocratique puisque au sein des trois collèges sont représentés : l'Etat, les élus et les usagers. Il rappelle également qu'il ne faut pas oublier les citoyens qui en bénéficieront sur le territoire.

2. Présentation du Scénario Tendancier

SAFEGE revient sur la présentation de la démarche SAGE et sur ses documents.

SAFEGE rappelle les étapes d'élaboration du SAGE déjà réalisées en interne et les étapes à venir. Le but est d'achever l'élaboration du SAGE pour disposer d'un document opérationnel et efficace.

SAFEGE présente ensuite les objectifs de la réunion et son fonctionnement : le scénario projeté à ce stade sera présenté puis les acteurs seront invités à réagir et à débattre sur la base des éléments présentés. SAFEGE rappelle que le but du Scénario Tendancier est d'obtenir de grandes tendances et non pas de prédire le futur avec précision.

SAFEGE présente ensuite le Scénario Tendancier.

- **Contexte socio-économique**

Evolution de la démographie → Cf Diaporama

M. DEFLESSELLE, Communauté de commune Bocage Hallue, précise qu'il existe des disparités importantes au nord d'Amiens entre les communes proches d'Amiens qui connaissent une croissance importante et les communes plus éloignées sur lesquelles moins de logements sont construits.

M. MONTASSINE, CRPEM et Président de la CT Milieux naturels aquatiques, précise que les données concernent les résidences à l'année. Or, les littoraux sont souvent sollicités pour les résidences secondaires. Toutefois, sur la frange littorale du SAGE, on n'observe pas de colonisation très importante comme cela peut être le cas sur d'autres territoires.

M. LENGLET, Président de la CLE, demande à ce que la distinction soit faite entre les habitants et les résidents secondaires.

SAFEGE précise que l'analyse du nombre de logements secondaires a été réalisée. Leur évolution est relativement faible avec une légère hausse ces dernières années ce qui correspond bien à un développement moindre des résidences secondaires sur le territoire, évoqué par M. MONTASSINE.

M. MOROY, DDTM de la Somme, s'interroge sur la fiabilité des données anciennes utilisées et sur la pertinence d'un prolongement des tendances sur les territoires non couverts par le SCoT. Il souhaiterait que les données de l'ADUGA soient croisées avec des données plus récentes comme les données INSEE afin de vérifier leur cohérence.

Mme BRIAULT, Commune de Querrieu, explique que sur le territoire du SCoT les communautés de communes doivent se conformer aux prévisions du SCoT et donc construire le nombre de logements adaptés.

M. LENGLET, Président de la CLE, précise que sur les territoires non couverts par les SCoT il existe des documents de PLUi.

Mme BRIAULT, Commune de Querrieu, précise qu'une des bases de travail pour construire les PLUi est le SCoT.

M. LENGLET, Président de la CLE, ajoute que des précisions sont apportées dans les PLUi sur le nombre de logements prévus.

M. DEFLESSELLE, Communauté de commune Bocage Hallue, se demande s'il est réellement nécessaire d'obtenir ce niveau de précision dans le cadre du SAGE.

SAFEGE répond qu'effectivement le raisonnement ne se fera pas à l'échelle de la commune ou du PLUi mais bien sur de grandes tendances. SAFEGE conclut en synthétisant les remarques : il est nécessaire d'affiner les données sur l'évolution de la population mais la dynamique du territoire est partagée par les acteurs.

[Evolution de l'activité agricole → Cf Diaporama](#)

M. du TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme, précise que le terme de déclin de l'activité agricole n'est pas approprié : même si on constate une diminution du nombre d'actifs agricoles, il n'y a pas de déprise de terres agricoles dans le département de la Somme et plus généralement sur la Picardie.

D'autre part, il souhaiterait que les données soient actualisées et croisées avec d'autres sources de données que le RGA. Il cite notamment les statistiques de la DRAAF à l'échelle de la région et des départements même si on ne peut pas obtenir la même finesse d'analyse par rapport à l'échelle du bassin versant.

M. du TERTRE confirme les grandes tendances observées. Concernant l'élevage, on observe bien une diminution du nombre d'exploitation. Toutefois, la diminution des cheptels est à nuancer. Les effectifs restent à peu près constants avec une augmentation des effectifs globaux par exploitation (rationalisation des

charges). Concernant le développement des cultures industrielles, il dépend de la conjoncture économique notamment pour le colza. Les céréales restent très importantes sur le territoire mais les cultures industrielles risquent de s'accroître dans les secteurs où cela est possible (ce qui est globalement le cas sur le territoire du SAGE).

Mme ROHART, Animatrice du SAGE, ajoute que la tendance est à l'augmentation de la taille des exploitations.

M. du TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme, souhaite savoir si les emplois induits par les filières amont et aval de l'agriculture sont prises en compte dans le décompte des actifs agricoles puisqu'ils représentent un grand nombre d'emplois.

SAFEGE répond que les données utilisées sont celles de l'INSEE qui ne prennent en compte que les emplois agricoles directs.

SAFEGE conclut en synthétisant les remarques : il existe un besoin de mettre à jour les données présentées grâce aux données qui pourront être transmises et aux remarques émises sur le rapport. Il est également nécessaire de nuancer les tendances d'évolution. Toutefois, il conviendra d'être vigilant avec les données transmises à l'échelle régionale ou départementale car elles ne concernent pas uniquement le bassin versant.

M. LENGLET, Président de la CLE, précise également que la STH (Surface Toujours en Herbe) est un indicateur important pour la gestion de l'eau. L'évolution de la STH peut avoir des conséquences importantes, notamment sur le ruissellement.

M. MOPTY, Directeur de l'AMEVA, demande si des données sont disponibles sur l'irrigation et la pression exercée sur la ressource en eau. Il se demande si une approche a été menée dans le Scénario Tendancier pour évaluer l'impact de l'évolution de l'agriculture et d'autres paramètres sur les prélèvements pour l'irrigation.

SAFEGE répond que l'évolution des pressions fait partie intégrante du Scénario Tendancier et interviendra dans la suite de la présentation.

M. VORBECK, DREAL NPdC-Picardie, ajoute que la Recherche et Développement n'est généralement pas suffisamment prise en compte. On pourrait observer une évolution dans les techniques et les variétés (moins consommatrices d'eau par exemple) qui pourront avoir un impact sur les prélèvements. Cet aspect est difficilement appréhendable dans le Tendancier.

Mme BAZIN, Association pour le littoral picard et la Baie de Somme, se demande si les démarches d'agriculture biologique peuvent avoir une influence sur une gestion raisonnée des prélèvements et si elles ont été prises en compte dans l'analyse effectuée.

SAFEGE répond qu'il existe effectivement des projets de filières raisonnées ou biologiques sur le territoire. Ces démarches sont intégrées au scénario tendancier.

M. du TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme, précise que ces démarches sont bien plus que des projets. Elles sont en cours de développement. Il s'interroge sur les chiffres fournis sur l'agriculture biologique et leur exhaustivité (notamment en raison du nombre d'exploitations bio recensées par département).

Mme LEBLANC-STEINMANN, Agri Avenir Val de Noye, confirme que toutes les exploitations bio ne sont pas recensées par l'ABP.

SAFEGE précise que les données sont étudiées par département mais uniquement pour les communes incluses dans le périmètre du SAGE, ce point sera précisé dans le document.

M. KOSTRZEWA, Département de la Somme, rappelle que le Département et la Chambre d'agriculture copilotent un programme d'actions sur le maintien de l'agriculture en zone humide (accompagnement technique et valorisation locale de la production).

Mme ROHART, Animatrice du SAGE, rappelle que ces éléments sont précisés dans l'Etat des lieux du SAGE même s'ils n'ont pas été repris dans le Scénario Tendanciel.

M. LALANNE, Agence de l'Eau Artois-Picardie, précise que la diminution de la STH entraîne la disparition de zones tampons pour le ruissellement. Cette approche devra être cartographique pour localiser les changements d'usage des surfaces. Cela pourrait faire l'objet d'une action du SAGE.

Evolution de l'activité industrielle → Cf Diaporama

M. VANTYGHEM, représentant une association d'industriels utilisateurs d'eau, précise que la diminution des emplois industriels peut être expliquée en partie par l'externalisation de certaines activités vers des emplois de services (gardiennage, entretien ...). Il ajoute qu'il est important de conserver une activité industrielle sur l'ensemble du territoire et pas uniquement dans les grands pôles pour ne pas concentrer les populations.

Mme LATHUILE, CCI Littoral Normand-Picard, confirme la volonté de maintenir une activité industrielle en cœur de village. Elle fera parvenir des remarques sur le document, certains éléments présentés étant confus. Le nombre de points de rejets aux cours d'eau semblent également très importants.

Toutefois, les grandes tendances proposées correspondent à ce qui est observé sur le territoire de la CCI Littoral Normand-Picard.

M. MOROY, DDTM de la Somme, demande à ce que le Canal Seine Nord fasse l'objet d'un point séparé. Il pourrait y avoir un pic d'activité dans le BTP mais pas dans l'industrie. Il ajoute qu'il faut être attentif à ce projet même si on ne peut pas encore affirmer que le projet va concerner le territoire du SAGE.

M. VORBECK, DREAL NPdC-Picardie, répond que selon lui le projet ne devrait pas apporter un développement de l'activité industrielle sur le territoire. Il s'agira probablement uniquement d'une voie de passage.

Mme LATHUILE, CCI Littoral Normand Picard, propose de contacter la CCI d'Amiens qui suit le projet. Elle ajoute que des projets d'aménagement de ports et de zones de déchargement existaient.

M. VORBECK, DREAL NPdC-Picardie, précise que ces projets risquent d'être abandonnés.

M. LENGLET, Président de la CLE, explique le Canal Seine Nord pourrait constituer un débouché pour l'agriculture (acheminement des céréales) si il existe des plateformes de déchargement.

SAFEGE synthétise les remarques : SAFEGE se rapprochera de la CCI d'Amiens afin d'affiner les données disponibles sur ce sujet et de comprendre comment le CSNE pourrait affecter les dynamiques du territoire même s'il ne concerne pas directement le bassin versant du SAGE.

Evolution du tourisme → Cf Diaporama

M. JEANNEL, CPIE Vallée de Somme, explique qu'une augmentation du tourisme est bien observée sur la Baie de Somme. On arrive dès à présent à une saturation de la fréquentation de la Baie de Somme et de la frange littorale. En revanche, il existe des projets de développement dans l'arrière-pays (PNR par exemple).

Concernant le tourisme de mémoire à Albert, il y a actuellement une fréquentation importante en lien avec le centenaire de la guerre 14-18, cette tendance devrait cependant s'essouffler après 2018.

Enfin, il existe aujourd'hui une volonté de développer à l'Est comme ce qui a été fait à l'Ouest à travers un tourisme vert centré notamment autour du fleuve Somme.

M. JEANNEL insiste également sur l'impact possible de l'ensablement de la Baie de Somme sur l'évolution du tourisme.

Mme LATHUILE, CCI Littoral Normand Picard, indique qu'il est nécessaire de nuancer la saturation touristique du littoral en dehors des week-ends de forte fréquentation même s'il existe bien des impacts. Elle précise également que le terme de tourisme de nature est généralement employé sur le littoral ce qui est différent de l'écotourisme.

M. JEANNEL, CPIE Vallée de Somme, précise que l'écotourisme correspond généralement à un tourisme réservé à une élite soucieuse de la qualité environnementale de leur démarche qui diffère du tourisme vert de masse.

Mme LATHUILE, CCI Littoral Normand Picard, demande à ce que cette distinction soit apportée puisqu'il existe un tourisme de proximité important sur le territoire. L'écotourisme de niche ne touche pas le même public. Les deux existent sur le territoire et doivent être préservés.

M. JACQUEMIN, Conservatoire du littoral, précise que sur la thématique du changement climatique, des Plans de Prévention des Risques existent et sont en train de se mettre en place. Il précise que l'érosion des falaises et la montée du niveau de la mer peuvent freiner le développement du tourisme littoral.

Mme LATHUILE, CCI Littoral Normand Picard, ajoute qu'il devrait y avoir un impact sur le développement des infrastructures et l'aménagement mais pas nécessairement sur la pratique. C'est également une problématique considérée par le Parc Naturel Marin.

Mme BAZIN, association pour le littoral picard et la Baie de Somme, insiste sur la rapidité du recul du trait de côte et des modifications climatiques ainsi que sur les problèmes qui vont en découler.

M. LETHEVE se demande si la chasse a été prise en compte dans les activités touristiques et s'il existe un impact de l'évolution de la chasse notamment au niveau du littoral sur les activités touristiques.

L'assemblée signale que la chasse représente un poids économique important dans l'activité touristique mais reste stable.

M. PAWAR, Fédération de Pêche, précise qu'une étude a été réalisée à l'échelle nationale pour les Fédérations de Chasse et de Pêche afin de montrer le poids économique du tourisme qui y est associé. Des éléments seront apportés afin de compléter les données sur ce sujet.

M. MONTASSINE, CRPMEM, précise que certains sites sont particulièrement sensibles. La sur-fréquentation est gênante pour les locaux. Un encadrement est nécessaire : un piétinement important des espaces peut notamment être constaté.

M. JEANNEL, CPIE Vallée de Somme, précise que l'évolution du changement climatique entraîne les acteurs à se demander s'il faut dépoldériser ou non. Les prés salés sont actuellement en train de gagner du terrain, la richesse et l'attractivité de la Baie de Somme pourraient diminuer.

[Evolution de la pêche → Cf Diaporama](#)

M. PAWAR, Fédération de Pêche, précise que des données ont été transmises sur le nombre de cartes de pêche.

SAFEGE confirme que ces données seront prises en compte dans l'analyse.

M. MONTASSINE, CRPMEM, explique que le port du Hourdel est le premier port de débarquement de la crevette grise au niveau national. Le port du Hourdel a l'avantage de se situer plus près des sites de captures. Il précise que ces informations ne sont pas forcément connues des élus. Il demande à ce que des actions soient mises en place pour favoriser le maintien de l'activité de pêche. Les ports du Crotoy et du Hourdel en particulier présentent encore une activité de pêche importante.

Le comblement de l'espace estuarien notamment lié aux renclôtures pourrait influencer l'activité. Les dépoldérisations envisagées ne sont pas encore acceptées localement. Il faut informer le grand public sur cette problématique.

Concernant la mytiliculture, elle est pénalisée par la qualité de l'eau notamment due aux rejets de stations d'épuration. Si la qualité de l'eau s'améliore il ne sera plus nécessaire de traiter les coquillages ce qui diminuerait les coûts d'exploitation. Un projet existe de création d'une concession en mytiliculture sur Cayeux mais elle ne sera qu'expérimentale en raison de la présence de Polydora.

SAFEGE synthétise les remarques : il existe une certaine menace pesant sur l'activité de pêche aujourd'hui mais une réelle volonté de maintien et de faire perdurer l'activité sur le territoire.

- [Changement climatique](#)

[Evolution des températures, des précipitations et des événements extrêmes → Cf Diaporama](#)

M. VORBECK, DREAL NPdC-Picardie, précise qu'il serait intéressant d'ajouter des informations sur l'assèchement des sols qui aura un impact sur les activités.

Mme DEFOLY, animatrice qualité de l'eau des captages de Montdidier, Roye et du SIAEP de Guerbigny, demande si l'impact de la modification des courants marins est pris en compte dans les projections d'évolution des températures.

SAFEGE précise que ces projections sont issues du GIEC et que ce phénomène a très probablement été pris en compte dans les scénarios réalisés.

M. LALANNE, Agence de l'Eau Artois-Picardie, insiste sur l'évolution des fortes précipitations. Il ne devrait pas y avoir uniquement une augmentation du nombre de jours de fortes précipitations mais également de leur intensité. Si le régime des pluies est modifié (type pluies du Sud de la France), le dimensionnement des ouvrages pourrait ne plus être adapté. L'ensemble des terres peut être touché si on observe à la fois une augmentation du ruissellement et de l'intensité des précipitations.

M. MONTASSINE, CRPMEM, ajoute que le phénomène de comblement de la Baie par ensablement va freiner l'évacuation des eaux et favoriser les inondations.

M. du TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme, demande à ce que les éléments sur le changement climatique soient relativisés même si le changement climatique est réel. Les hypothèses pourraient entraîner des investissements très importants. Il faut également faire attention à ne pas conclure des choses très incertaines.

M. VORBECK, DREAL NPdC-Picardie, précise que l'augmentation de la température et le changement climatique sont déjà bien réels aujourd'hui.

M. du TERTRE, Chambre d'Agriculture de la Somme, répond que les accidents climatiques reviennent par période d'une dizaine année (une période sèche ou humide). Il tient à souligner que la recharge de nappe est un facteur essentiel. Les usagers ne sont pas les seuls responsables de l'état quantitatif des masses d'eau. D'autre part, selon lui, les données sur le changement climatique ne permettent pas de conclure à une diminution de la recharge.

SAFEGE précise que la recharge sera de fait moindre s'il pleut moins et qu'il fait plus sec.

M. MOROY, DDTM de la Somme, ajoute que, même à pluviométrie identique, si l'intensité des précipitations est plus forte, le ruissellement sera plus important et la part infiltrée sera moins importante. En effet, les conditions de la recharge varient en fonction de la pédologie, on risque d'observer des ruissellements plus importants, la pluie efficace sera donc plus faible. Il faut prendre en considération ces aspects.

M. du TERTRE, Chambre d'Agriculture de la Somme, cite l'Etat des lieux et explique qu'il n'est pas d'accord avec les constats réalisés. Des assecs sont constatés de manière ponctuelle provoqués par un déficit de recharge hivernale et sont naturels. Il demande à ce qu'une vigilance soit apportée sur les tendances actuelles.

M. LENGLET, Président de la CLE, insiste sur l'importance d'utiliser uniquement les documents reconnus par l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat afin d'éviter une remise en question des conclusions. L'état des lieux ne fait que reprendre ces derniers. Une tendance évidente est observée pour le changement climatique auquel il faudra s'adapter.

[Evolution du niveau de la mer → Cf Diaporama](#)

- [Evolution des pressions](#)

SAFEGE précise que l'évolution du contexte socio-économique et climatique mise en évidence va maintenant être traduite en termes de pressions.

[Evolution des pressions qualitatives → Cf Diaporama](#)

M. CREPIN, Amiens métropole, précise que des efforts importants sont demandés sur les réseaux des stations d'épurations et la gestion des eaux pluviales en particulier. Il est nécessaire de faire des efforts sur les diagnostics d'assainissement et l'amélioration de points de rejets au milieu naturel.

Concernant l'assainissement non collectif, il n'existe quasiment aucun moyen réglementaire d'agir pour la réhabilitation des installations (hormis le doublement de la redevance assainissement) même si les diagnostics sont réalisés. Il existe un problème de finalisation au niveau des installations d'assainissement non collectif.

Enfin, sur certaines communes il n'est pas possible de passer de l'assainissement non collectif vers l'assainissement collectif pour résoudre ces problématiques.

M. LALANNE, Agence de l'Eau Artois-Picardie, rappelle que la liste présentée de travaux prévus sur les stations n'est pas exhaustive.

D'autre part, il ajoute qu'il faut raisonner en termes de système d'assainissement et non de station. Certains cours d'eau sont par exemple impactés par des rejets de déversoirs d'orage.

De plus, les communes qui passent du non collectif au collectif devraient concourir à réduire l'impact des rejets d'assainissement non collectif. L'Agence de l'Eau cible également des zones particulières sur lesquelles les actions de réhabilitation des installations d'ANC peuvent être prioritairement mises en place avec une majoration des aides (5%).

Enfin, il ajoute que beaucoup de SPANC se basent encore sur des contrôles qui ne tiennent pas compte de la nouvelle réglementation.

Mme ROHART, Animatrice du SAGE, explique que peu de zones du bassin peuvent prétendre à cette majoration d'aide de l'AEAP puisque, pour les zones à enjeu sanitaire, seule l'Aire d'Alimentation de captage de Caix est actuellement concernée. Concernant les zones à enjeu environnemental, elles sont toujours en cours de délimitation et sont loin d'être validées.

M. MONTASSINE, CRPMEM, explique que sur la périphérie de la Baie de Somme de nombreuses habitations ne sont pas raccordables à l'assainissement collectif et beaucoup d'installations ne fonctionnent pas bien en raison des difficultés techniques. Il serait nécessaire de mettre en place de vrais programmes de réhabilitation dans le cadre du SAGE.

Mme ROHART, Animatrice du SAGE, répond que dans le cadre du SAGE, il avait été proposé de classer la zone littorale en zone à enjeu sanitaire ce qui aurait permis de porter l'obligation de réhabiliter toutes les installations non conformes dans un délai de 4 ans. Ce classement en zone à enjeu sanitaire n'a pas été accepté, il a également été proposé de classer cette zone « à enjeu environnemental », la procédure est toujours en cours.

M. LALANNE, Agence de l'Eau Artois-Picardie, précise qu'il est désormais possible pour les zones littorales et de protection de captages prioritaire de financer le raccordement au réseau public de collecte dans un délai d'un an suite à un contrôle de non-conformité.

M. CREPIN, Amiens métropole, s'interroge sur le lien entre les micropolluants et les eaux pluviales.

M. VORBECK, DREAL NPdC-Picardie, explique que ces micropolluants correspondent à des pollutions liées à retombées atmosphériques lessivées par les pluies.

M. CREPIN, Amiens métropole, précise que cette problématique existe également en assainissement collectif.

Evolution des pressions quantitatives → Cf Diaporama

M. du TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme, explique que l'irrigation n'est pas due au changement climatique. Certaines cultures sont irriguées depuis de nombreuses années afin d'obtenir des produits de qualité (cultures légumières et pommes de terre par exemple). Il n'y a selon lui pas de lien entre l'irrigation et les changements climatiques, il s'agit d'un besoin intrinsèque à la culture.

Mme ROHART, Animatrice du SAGE, précise que des variations sont observées sur les volumes prélevés pour l'irrigation suivant la pluviométrie annuelle.

M. du TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme, répond que le changement climatique n'est pas à la source de l'irrigation même si les conditions climatiques annuelles peuvent entraîner une variation dans les prélèvements. L'irrigation fait partie des exigences de l'industrie agro-alimentaire.

SAFEGE répond que le document pourra être reformulé pour montrer que le changement climatique pourrait entraîner un besoin supplémentaire d'eau pour l'irrigation en plus de l'irrigation minimale intrinsèque aux cultures.

M. MOROY, DDTM de la Somme, précise que même si l'irrigation et le changement climatique ne sont pas forcément directement corrélés ils sont cependant bien liés.

Evolution des pressions sur les milieux → Cf Diaporama

Mme BRIAULT, Commune de Querrieu, précise que la politique de consommation raisonnée du foncier sur le SCoT du Grand Amiénois est bien mise en place dans le cadre de l'élaboration des PLUi.

M. JEANNEL, CPIE Vallée de Somme, demande si le Label Grand Site permet de gérer la fréquentation touristique.

M. JACQUEMIN, Conservatoire du Littoral, précise que le Label Grand Site a pour objectif principal de canaliser les flux pour accueillir au mieux le public au sein des sites naturels ainsi que de développer l'écotourisme. Des sentiers « découverte » sont par exemple mis en place pour orienter et informer le public.

M. JEANNEL, CPIE Vallée de Somme, précise qu'il n'y a pas d'actions mises en place en partenariat avec les acteurs.

M. JACQUEMIN, Conservatoire du Littoral, répond qu'il existe des démarches pour orienter les acteurs.

M. HAZARD, Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, précise que le projet de PNR devrait permettre de canaliser les flux de touristes sur le littoral et sur l'arrière-pays.

M. JACQUEMIN, Conservatoire du Littoral, explique que les masses de populations importantes présentes sur les plages à certaines périodes peuvent avoir un impact important sur la ressource et qu'il serait peut être intéressant de le quantifier, peut-être avec l'installation du PNR.

M. KOSTRZEWA, Département de la Somme, rappelle la politique « Espaces Naturels Sensibles ». Les propriétés des communes sont importantes, il y a aussi une action foncière du Conservatoire du Littoral et du Département (sur les zones de préemption). Les ENS représentent 7000 ha sur le département de la Somme, certains des sites sont ouverts au public et correspondent à une offre locale pour du tourisme de proximité. Sur ces sites des plans de gestions sont menés, il existe également des partenariats avec des agriculteurs.

M. JEANNEL, CPIE Vallée de Somme, se demande si le terme écotourisme correspond à l'encadrement des sorties. Le Label Grand Site de France permet une certaine organisation sur son périmètre mais sur d'autres sites (par exemple ENS) il existe également une volonté d'encadrer le public pour s'assurer que la pression se fera sur des chemins aménagés.

Mme LATHUILE, CCI Littoral Normand Picard, répond que l'on ne peut pas imposer à tous de faire des sorties encadrées.

M. JEANNEL, CPIE Vallée de Somme, explique que l'on peut tout de même obliger les touristes à ne pas sortir des chemins.

Mme LATHUILE, CCI Littoral Normand Picard, alerte sur la généralisation d'un encadrement sur l'ensemble du territoire même si ces actions doivent être mises en place sur les sites sensibles et bien délimités.

- [Evolution des impacts](#)

Cette partie sur l'« évolution des impacts sur les masses d'eau et les milieux » sera retravaillée à partir des nouvelles informations recueillies.

[Risques naturels liés à l'eau → Cf Diaporama](#)

Sur le risque d'inondation par débordement de cours d'eau, des modifications seront apportées au document concernant les éléments suivants: On pourrait observer sur le territoire une augmentation du risque liée au changement climatique (augmentation du niveau de la mer et intensification des précipitations

entraînant un ruissellement important). La poursuite de l'ensablement de la Baie de Somme déjà constatée, pourrait également favoriser l'augmentation du risque d'inondation par débordement de cours d'eau en limitant l'évacuation des eaux vers la mer.

M. PIERRU, AVIA et Président de la CT Risques majeurs, explique que les résultats de l'étude du BRGM, menée au niveau de la station de mesures de Warloy-Bailion sur le point de non-retour de la recharge de la nappe avant son débordement, sont attendus. Il précise également que le problème d'ensablement de la baie est inexorable. Nous constatons que l'évacuation du Canal maritime est perturbée à cause de cet ensablement malgré les chasses hydrauliques réalisées pour essayer de repousser les sédiments vers le large.

M. MOROY, DDTM de la Somme, ajoute que l'arrêté préfectoral d'autorisation des barrages de St-Valery prévoit une mesure de l'exhaussement de la baie mais il n'y a pas encore eu de retour à ce sujet. La dynamique d'ensablement existe et il faut considérer également les effets de chasse dus aux modalités de fonctionnement des barrages.

Concernant le document, il souhaiterait que l'échéance considérée pour les grandes tendances d'évolution soit précisée.

Mme BAZIN, Association pour le littoral picard et la Baie de Somme, demande à ce que la créativité et le génie humain soit mis en avant pour s'adapter au changement climatique.

3. Conclusion

SAFEGE remercie les acteurs pour les échanges et décrit les prochaines échéances, notamment les commissions thématiques de travail sur les Scénarii alternatifs des 7 et 8 décembre 2016.

Mme ROHART, Animatrice du SAGE, invite les acteurs à faire parvenir leurs remarques par mail qui seront intégrées au document. Elle ajoute que les commissions thématiques de décembre seront organisées de la manière suivante :

- 7 décembre à 14h : Commission Thématique Risques majeurs
- 8 décembre à 9h30 : Commission Thématique Ressource en eau
- 8 décembre à 14h : Commission Thématique Milieux naturels aquatiques.

Mme ROHART, Animatrice du SAGE, rappelle que les documents de travail du SAGE sont disponibles en téléchargement sur le site de l'AMEVA, dans l'onglet du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers (www.ameva.org).

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA
Caroline ROHART, animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel : 03.64.85.00.22 - Fax : 03.22.90.91.80
c.rohart@ameva.org